

La politique du Parc national des Pyrénées en matière d'éducation à l'environnement auprès des scolaires

Ces principes ont été mis en place à partir de l'année scolaire 2007-2008. Ils ont été validés par le service communication, les secteurs et le comité scientifique. L'année scolaire prévaut sur l'année civile.

I. Organisation au sein du parc national

- Il y a, par vallée, un garde-moniteur référent éducation à l'environnement. Il est identifié comme tel et est l'interlocuteur privilégié avec le siège et les enseignants.
- Une réunion annuelle est organisée en septembre, elle regroupe les gardes-moniteurs référents, le service communication et le Conseil scientifique. Cette journée donne lieu à la présentation du bilan quantitatif et qualitatif de l'année écoulée, à la détermination des perspectives pour l'année scolaire à venir, à la communication et au partage des projets pédagogiques et des supports utilisés.

II. Les partenaires

1. L'Inspection Académique et les enseignants en poste

Une convention portant sur la mise en place des journées d'informations et de formations destinées aux enseignants

Cette convention ne concernera au titre de l'année 2008-2009 que les écoles des Hautes-Pyrénées, elle pourrait être étendue au département des Pyrénées-Atlantiques pour 2009-2010.

La matérialisation de la convention se traduit par la proposition de quatre journées d'information et de formation.

Les principes régissant ces formations sont les suivantes :

- elles se déroulent exclusivement le mercredi,
- tous les enseignants des Hautes-Pyrénées peuvent postuler pour suivre ces formations (y compris ceux qui n'exercent pas sur l'aire d'adhésion),
- des intervenants autres que des agents du parc national n'est pas exclue (type berger),
- la première journée s'adressera plus particulièrement aux enseignants qui n'ont jamais travaillé avec le Parc national des Pyrénées. Elle permettra non seulement de faire connaître le parc national aux participants (structure + terrain + richesses du patrimoine et des sujets en relation avec les programmes scolaires) mais aussi d'exposer la façon dont ils pourraient travailler avec les agents du Parc.

Les trois autres traiteront chacune d'un thème en particulier. Pour 2008-2009 ces formations porteront sur le pastoralisme, les rapaces, l'ours.

- Les enseignants ont la possibilité de s'inscrire à une seule ou à plusieurs de ces journées,
- les inscriptions et sélections des participants sont effectuées par l'Inspection académique,
- il est entendu que, selon leur planning, les gardes-moniteurs référents éducation à l'environnement peuvent assister aux journées de formations enseignantes, même si celles-ci se déroulent dans une autre vallée,
- selon les thématiques retenues, des chargés de mission du siège peuvent également être associés à ces journées.

La convention, obligatoire pour l'Inspection Académique, permettra par ailleurs de pérenniser ce projet.

2. L'Inspection Académique et tous les enseignants

Une communication partenariale et commune

Le Parc national des Pyrénées et l'Inspection Académique vont concevoir un support de communication commun durant l'année scolaire 2008-2009. Ce support, à destination des enseignants, aura pour objectif de présenter les objectifs communs enseignement / parc national d'une part, mais aussi le parc national et les projets pédagogiques (de la conception à la réalisation, les contraintes administratives liées au montage d'un projet pédagogique, etc.). Les plaquettes seront présentes sur tous les sites internet des circonscriptions ainsi qu'un lien vers le cahier pédagogique téléchargeable sur le site du Parc national des Pyrénées afin qu'ils soient accessibles au plus grand nombre et de façon permanente.

Une autre plaquette pourrait, quant à elle, être consacrée spécifiquement aux « formations enseignants » proposées par le parc national (cf. II.2.2 ci-après).

Par ailleurs, il est envisagé que des agents du siège soient associées aux réunions de pré-rentrees qui regroupent tous les directeurs des circonscriptions en début d'année scolaire, afin que le parc national et son travail en matière d'éducation à l'environnement leur soient présentés.

3. Les enseignants en cours de formation

Deux projets sont en cours de mise en place. Il s'agit d'organiser d'une part une présentation du Parc national des Pyrénées aux IUFM des Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées et d'autre part une formation attractive avec une sortie sur le terrain encadrée par un garde-moniteur.

4. Les partenaires de l'éducation

Le parc national des Pyrénées procède à un envoi annuel d'exemplaires du cahier pédagogique, des documents édités par le Parc national des Pyrénées ainsi qu'un exemplaire de chaque Empreintes, journal édité par le Parc national des Pyrénées.

5. Les associations

Un travail de coordination avec les associations principales d'Education à l'Environnement des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques a été engagé.

III. L'intervention des gardes-moniteurs auprès des scolaires

1. Le message du Parc national des Pyrénées

Il est identique pour tous mais adapté selon l'âge et la sensibilité du public. Il explique pourquoi le Parc national des Pyrénées a été créé, quelles sont ses missions et son objectif d'une transmission culturelle et patrimoniale.

2. Le cadre des interventions

Les écoles de la zone d'adhésion sont toujours prioritaires.

Toute animation doit avoir lieu dans le cadre d'un projet pédagogique élaboré. Si tel n'est le cas, les enseignants sont orientés vers des accompagnateurs de montagne.

Il est préconisé aux enseignants de monter un projet sur les milieux et la nature en générale (éviter seulement sur une espèce animale).

L'application sur le terrain est primordiale et les sorties ne doivent pas avoir lieu qu'en juin. Les enseignants sont donc invités à se rendre sur le terrain pendant d'autres mois de l'année.

3. Les écoles de la zone d'adhésion

Elles sont systématiquement contactées tous les ans par le garde-moniteur référent de leur vallée. Le cahier pédagogique leur est alors remis.

Le projet pédagogique est défini avec l'équipe enseignante. C'est le même garde-moniteur qui suit le projet pédagogique tout au long de l'année. Ce dernier fait l'objet de plusieurs interventions par classe au cours de l'année (3 au minimum).

Il se peut que l'appréhension physique du Parc national des Pyrénées soit progressive notamment par des sorties à proximité de l'école auxquelles succède un rapprochement vers le cœur du parc national.

Les interventions sont gratuites.

4. Les écoles hors zone d'adhésion mais proches du Parc national des Pyrénées

Les écoles situées à proximité de la zone d'adhésion (avec un nombre important d'élèves résidants dans la zone) doivent être fortement impliquées dans la politique d'éducation à l'environnement du parc national.

Le processus d'information, de partenariat et de réalisation est identique à celui opéré pour les écoles de la zone d'adhésion.

5. Les écoles hors zone d'adhésion

Selon les disponibilités des gardes-moniteurs, l'intervention pourra se faire dans le cadre d'un projet pédagogique. Ils interviendront sur le terrain pour une sortie à la journée et une visite de la Maison du parc national complètera leur intervention.

Seules une visite de la Maison du parc national et une projection seront envisagées si les gardes-moniteurs ne sont pas disponibles. Les interventions sont payantes.

6. Les centres de vacances

Les gardes-moniteurs cessent progressivement leurs interventions dans les centres de vacances qui sont renvoyés vers les accompagnateurs de montagne labellisés parc national.

7. Les entités autres que les établissements scolaires

L'accueil se fait en fonction de la charge de travail des gardes-moniteurs. Si cet accueil n'est pas possible, ils sont orientés plutôt vers les accompagnateurs de montagne labellisés parc national. Les interventions sont payantes.

IV. Les supports pédagogiques

1. Les Maisons du Parc national des Pyrénées

La visite guidée de la Maison du parc national est systématique dans le cadre des projets pédagogiques menés avec les scolaires de la zone d'adhésion. La projection de films du parc national complète la visite. Pour les autres écoles hors zone d'adhésion, une visite est proposée avec diffusion de films.

Les plaquettes présentant chaque Maison du parc national et l'intérêt pédagogique de leurs expositions permanentes sont à diffuser largement à l'ensemble du corps enseignant et des partenaires. Pour que les enseignants envisagent d'effectuer des visites des maisons des vallées voisines, il est recommandé de joindre toutes les plaquettes à chaque fois.

2. Les expositions itinérantes

Elles peuvent être mises à disposition des écoles. Elles font alors l'objet d'une présentation par le garde-moniteur si possible dès sa mise en place. Elles doivent être réservées dès que possible auprès du siège en indiquant les dates exactes de l'emprunt (départ/retour). La durée du prêt est généralement de 2 semaines. Pour les écoles de la zone d'adhésion : gratuité.

Expositions concernées : Grande faune, Le PNP en 20 questions, Pyrénées Mont Perdu, Rapaces aux Pyrénées, Marmotte, Réserve Naturelle du Néouvielle, Parcs Nationaux d'Europe, A tire d'aile, Kit gypaète.

3. Les outils pédagogiques

La constitution d'une mallette pédagogique par secteur s'est révélée indispensable Elle est en cours de réalisation. Du matériel disponible, mis en commun et géré au siège est également envisagé (type kits pédagogiques FIEP, empreintes, etc.). Pour ce faire, un inventaire du matériel des secteurs ainsi qu'un recensement de leur besoin ont été dressés courant 2008. Le matériel type fourniture scolaire leur a été remis en septembre 2008. Les autres acquisitions devraient intervenir entre décembre 2008 et janvier 2009.

Par ailleurs, de nombreux ouvrages ont été remis aux secteurs en 2008. Parmi ceux-ci figurent des ouvrages qui pourront aider les gardes dans leur travail auprès des scolaires. L'actualisation de la médiathèque du Parc national des Pyrénées, et notamment l'achat de nouveaux supports (DVD, CD-ROM, CD audio), va contribuer à l'augmentation des outils mobilisables. Un espace de la médiathèque est désormais dédié au public jeune, aux enseignant, etc.

Le cahier pédagogique est téléchargeable sur le site du Parc national des Pyrénées, à la section *Documentation* (lien : http://www.parc-pyrenees.com/francais/cadre_general_documentation.htm).